

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

**Note
méthodologique**



**Task Force
« Instrument de
financement des
intrants »**

 **Le Hub Rural**

**Plateforme d'Appui au Développement Rural et
à la Sécurité Alimentaire
en Afrique de l'Ouest et du Centre**



Sacré-Coeur III Extension n° 10406, Dakar Sénégal
Tel: +221 33 869 96 40

Mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA

Instrument d'appui à l'intensification de la production prévu dans l'ECOWAP/PDDAA

Mise en place d'un dispositif opérationnel de financement des intrants conforme aux attentes des OP

Note méthodologique

Sommaire

1	Rappel sur les orientations et le contenu du PRIA relatifs à l'intensification de la production végétale.....	4
1.1	L'instrument d'appui à l'intensification.....	4
1.2	Les autres mesures programmées dans le plan d'investissements.....	4
1.3	L'objet de la Task Force « instrument d'appui à l'intensification ».....	5
2	L'expérience des OP dans la gestion de l'approvisionnement en intrants.....	5
2.1	Principaux systèmes mis en œuvre.....	5
2.2	Principaux obstacles aux systèmes d'approvisionnement en intrants.....	6
2.3	Principaux enseignements de l'expérience.....	6
3	Les programmes en cours dans la région et leurs enseignements.....	7
4	Méthodologie proposée et feuille de route.....	7
4.1	Objectifs et résultats attendus des travaux de la Task Force « Intensification».....	7
4.2	Composition de la task force.....	7
4.3	Modalités de travail.....	7

1 Rappel sur les orientations et le contenu du PRIA relatifs à l'intensification de la production végétale

1. L'accroissement des productions et l'amélioration de la productivité de l'agriculture constituent un des principaux objectifs poursuivis par l'ECOWAP/PDDAA.
2. Cet objectif est pris en charge au sein de deux objectifs spécifiques :
 - a. La promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ;
 - b. La promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional.
3. Un ensemble d'actions et d'activités est programmé dans le Programme régional d'Investissements. Bien que la Task force cible ses travaux sur la définition précise de l'instrument d'appui à l'intensification, il est nécessaire de resituer cet instrument dans l'ensemble des activités programmées, pour en conserver la cohérence.

1.1 L'instrument d'appui à l'intensification

4. Les éléments de référence du Programme Régional d'Investissements Agricoles, relatifs à l'intensification sont les suivants :
 - a. **Au titre de l'activité 111 « appuyer la modernisation des exploitations agricoles familiales et l'intensification durable des systèmes de production » :**
 - Mise en place d'un mécanisme de cofinancement de subvention des engrais ;
 - Mise en place d'un mécanisme de cofinancement de subvention au petit matériel innovant ;
 - Renforcement du réseau de distribution des intrants ;
 - Mise en place d'un mécanisme de garantie des crédits intrants ;
 - Création et diffusion de nouvelles semences ;
 - Evaluation d'impact des programmes spéciaux ainsi que des politiques fiscales et tarifaires sur l'intensification ;
 - Réglementation sur les intrants agricoles et appui à leur application ;
 - Promotion de la production locale d'engrais ;
 - Sécurisation du foncier ;
 - b. **Au titre de l'activité 221 : « renforcer la recherche régionale pour adapter la production agricole aux changements climatiques »**
 - Amélioration des connaissances sur les variations et changements climatiques et leurs impacts sur la production agricole ;
 - Développement de techniques et technologies d'adaptation au changement climatique ;
 - Capitalisation et diffusion des techniques et technologies d'adaptation au changement climatique ;

1.2 Les autres mesures programmées dans le plan d'investissements

5. D'autres actions et activités ont un impact sur l'intensification. C'est notamment le cas de la politique tarifaire appliquée sur les intrants importés. C'est aussi le cas des mécanismes assurantiels pour les risques climatiques et environnementaux (activité 223) qui comprend :

- a. La capitalisation des expériences sur les assurances agricoles
 - b. La réalisation d'une étude de faisabilité de mécanismes assurantiels
 - c. Appui à la mise en place d'expériences pilotes d'assurances agricoles.
6. Les mesures d'intensification dans le domaine des productions animales sont prises en charge dans la Task force « Elevage ».

1.3 L'objet de la Task Force « instrument d'appui à l'intensification »

7. Il est proposé de cibler les travaux de la Task Force sur les aspects pour lesquels la mobilisation de l'expérience et de l'expertise des OP est décisive pour mettre en place un instrument régional approprié aux besoins des producteurs. A cette fin, la Task Force travaillerait sur les éléments suivants du PRIA :
- a. La conception du mécanisme de subvention des intrants ;
 - b. La conception du mécanisme de subvention des équipements ;
 - c. La mise en place d'un fonds de garantie des crédits intrants, accessible aux banques ;
 - d. La mise en place d'expériences pilotes d'assurances agricoles ;
 - e. Renforcement du réseau de distribution des intrants, notamment via les OP ;
 - f. La multiplication des semences certifiées et améliorées par les OP

2 L'expérience des OP dans la gestion de l'approvisionnement en intrants

2.1 Principaux systèmes mis en œuvre

8. L'accès aux intrants est une des principales préoccupations des OP. Elles cherchent à mettre en place des dispositifs pérennes d'accès aux semences et aux engrais. Plusieurs systèmes, plus ou moins complexes, sont initiés par les OP :
- a. *L'achat groupé d'engrais.* Il consiste à regrouper les besoins des membres et effectuer un appel d'offres sur le marché national ou à passer des contrats de gré à gré avec des fournisseurs. Généralement, l'OP négocie avec une banque une ligne de crédit lui permettant de disposer d'un fonds de roulement pour réaliser l'opération d'achat. Ensuite, soit les producteurs achètent et paient au comptant les intrants en début de campagne, soit l'OP fournit les intrants à crédit aux producteurs, qui remboursent à la récolte.
 - b. *Le crédit de campagne combinant approvisionnement en intrants et commercialisation groupée des céréales.* Dans ce cas, les OP cherchent simultanément à sécuriser le crédit aux producteurs et à améliorer la valorisation de leurs productions. Les crédits intrants s'accompagnent d'un engagement de livraison de tout ou partie de la production, à l'OP qui stocke et commercialise. La nature des contrats entre l'OP et les producteurs sont très variables, ainsi que les conditions pratiquées : taux d'intérêt, échéances et modalités de remboursement. Ce système peut être combiné avec un dispositif de warrantage.

- c. *L'approvisionnement en semences.* Cet approvisionnement est réalisé soit à l'extérieur (achat groupé), soit la multiplication de semences est une activité développée par l'OP. Dans ce dernier cas, des producteurs sont contractualisés par l'OP avec un cahier des charges précis et, généralement, les services semenciers nationaux assurent le suivi des parcelles et la certification. La cession des semences relève de différentes modalités : crédit remboursé en nature, ventes au comptant.
9. Les difficultés rencontrées par les OP sont les suivantes : (i) les risques de production sont élevés et remettent fréquemment en cause la capacité des producteurs à rembourser les crédits contractés auprès de l'OP, dans un contexte où le risque est intégralement assumé par l'OP et les producteurs, sans système d'assurances ou de mutualisation ; (ii) l'efficacité des intrants est aléatoire ; (iii) l'utilisation des céréales à des fins d'autoconsommation réduit la possibilité de garantir les crédits en gageant les produits.

2.2 Principaux obstacles aux systèmes d'approvisionnement en intrants

10. Les producteurs se heurtent aux obstacles suivants :
- La disponibilité à temps d'intrants de qualité adaptés : variétés, formules d'engrais, etc. ;
 - Le coût des intrants ;
 - Leur préfinancement (crédit de campagne) ;
 - Le financement à moyen terme des équipements amortissables ;
 - La couverture des risques de non remboursement en cas de choc climatique ou économique.

2.3 Principaux enseignements de l'expérience

11. L'analyse des expériences des OP montre :
- Que l'intensification est généralement très rentable : la croissance moyenne des rendements induite par l'utilisation d'engrais compense très largement le surcoût de production ;
 - Que le prix des intrants est un facteur moins pénalisant que l'accès aux services financiers : il est préférable de sécuriser l'accès au crédit que de subventionner fortement ou fournir des intrants gratuits, sachant que la pérennité de ces dispositions est difficile à assurer ;
 - Que la décision des producteurs d'investir dans les intrants est différente selon les zones et appellent des réponses et des mécanismes différents :
- Dans les zones de production à vocation commerciale, la garantie des crédits peut être assez largement fondée sur les productions (système de warrantage par exemple, ou de paiement à la source – « retenue » – par l'OP) ;
 - Dans les zones de production destinées à l'autoconsommation, qui sont aussi les zones où le risque de production est le plus difficile à maîtriser, ce système de garantie ne peut fonctionner. C'est sans doute dans ces zones que les producteurs sont le plus sensibles au prix des intrants et où des systèmes de « coupons intrants » peuvent être les plus efficaces ;
 - L'enjeu majeur est de mettre en place des dispositifs pérennes, économiquement viables et pris en charge par des institutions qui seront en mesure de les déployer et d'en assurer la durabilité : OP, secteur bancaire.

3 Les programmes en cours dans la région et leurs enseignements

12. Plusieurs programmes de diffusion des intrants ont été mis en place dans la région et devraient être rapidement capitalisés, pour alimenter les travaux et propositions de la Task Force :
 - a. Les initiatives déployées par les OP pour sécuriser l'accès et le financement des intrants ;
 - b. Les programmes de relance agricole adoptés dans le contexte de la crise de 2008 : programmes nationaux, IFDC, FAO, etc.

4 Méthodologie proposée et feuille de route

4.1 Objectifs et résultats attendus des travaux de la Task Force « Intensification »

13. L'objectif est d'opérationnaliser l'instrument d'appui à l'intensification, inscrit dans le PRIA/ECOWAP.
14. Quatre résultats sont attendus des travaux de la Task Force :
 - a. Disposer d'un état des lieux des initiatives et expériences en cours sur lesquelles s'appuyer pour concevoir l'instrument régional d'appui à l'intensification via l'approvisionnement en intrants (mécanisme de cofinancement) ;
 - b. Disposer des enseignements de ces initiatives sur la base d'un travail rapide de capitalisation et en tirer les principes et modalités d'intervention requises pour le niveau régional ;
 - c. Disposer d'un plan d'action opérationnel permettant une mise en œuvre concrète du mécanisme de cofinancement des intrants et petits équipements, ainsi que d'un projet pilote qui peut être mis en œuvre sans délai, soumis aux instances de pilotage de l'ECOWAP ;
 - d. Poser les bases d'un réseau des acteurs dans ce domaine et d'une communauté d'échanges des pratiques.

4.2 Composition de la task force

1. La task force sera composé de :
 - a. Un panel de responsables d'OP (5-6 représentants, choisis sur la base de l'expérience des OP) ;
 - b. Un panel d'institutions d'appui participant à l'ensemble du processus : Fondation AGRA, IFDC, IITA, Banques commerciales et BIDC
 - c. Les institutions et experts invités à contribuer ponctuellement sur des points précis
 - d. Les représentants de la CEDEAO, de l'UEMOA et des institutions de coopération régionale compétentes (CORAF)

4.3 Modalités de travail

2. Les travaux de la Task Force reposent sur :
 - a. Une présidence par la CEDEAO
 - b. Une animation technique du processus déléguée au Hub Rural

- c. Un appui technique spécialisé sur la question, mobilisé par la CEDEAO pour accompagner les travaux de la task force et assurer le travail de rédaction ;
- d. Un appui financier et technique au ROPPA pour lui permettre d'organiser la contribution des OP, via la constitution d'un groupe de travail spécialisé.